

Les clés de la Ve république

V^aH

2019-2020

LE PREMIER MINISTRE

L'ELECTION ET LE POUVOIR DU PREMIER MINISTRE

- En France le pouvoir exécutif est BICÉPHALE
- Les deux têtes sont celle du président et celle du premier ministre
- Le premier ministre est choisi par le président
- Il peut être renvoyé n'importe quel moment par le président ou par un vote spécial de l'assemblée

LE RÔLE DU PREMIER MINISTRE

- Il doit mettre en œuvre les grandes orientations du pays
- C'est le «fusible» du président (il le protège du mécontent)
- S'il y a une crise grave c'est lui qui trouve des solutions
- Le premier ministre est le chef de la majorité
- Il tient les manettes du pouvoir
- Il doit maintenir l'harmonie dans le gouvernement

Ex. le ministre du budget s'embrouille avec les autres ministres

Il tranche dans les dépenses et dans ce cas son rôle est de dire « non » et il se fait plein d'ennemis

LE SÉNAT

- C'est la deuxième chambre du Parlement
- Il est appelé la "chambre haute" parce qu'on ne peut pas la dissoudre et parce qu'elle n'est pas élue directement par le peuple
- Le Sénat a le même rôle de l'Assemblée Nationale: le vote de la loi et le contrôle du gouvernement mais il ne peut pas s'imposer sur l'Assemblée qui a le dernier mot sur les lois
- Les sénateurs ont le temps de réfléchir sur chaque loi, de vérifier qu'elles sont applicables et nécessaires et qu'elles ne sont pas trop sévères
- Le Sénat était considéré comme la "chambre des anciens"
- On a de plus en plus de femmes au Sénat

-
- il est fait pour représenter la diversité des territoires de la France: “chambre de l’histoire et de la géographie”
 - mode de désignation très complexe: sénateurs élus par un collège de 150.000 grands électeurs (le collège est composé d'élus locaux, qui sont souvent maires de petits villes; c’est pour ça qu’on dit que les sénateurs représentent plutôt la France de campagne)
 - les sénateurs élisent le président du sénat; si le président de la république meurt ou démissionne il doit prendre sa place, pour le temps nécessaire à organiser d’autres élections

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

- Le Conseil Constitutionnel arbitre la politique qui est comme un grand jeu de société dont le but c'est d'exercer le pouvoir, de fabriquer des lois et de faire vivre la démocratie.
- Il est composé de 9 juges, 3 sont nommé par le président de la République, 3 par le président du sénat et 3 par le président de l'Assemblée nationale.
- C'est le général De Gaulle, qui a institué le Conseil Constitutionnel en 1958, mais son but à lui c'était d'en faire une institution qui vérifierait que le parlement, dont la loi, ne soit pas trop puissante par rapport au gouvernement.

Les fonctions du Conseil Constitutionnel

1. contrôler les élections

2. proclamer les résultats de l'élection présidentielle

3. étudier aussi les recours après les élections parlementaires ou locales

4. vérifier la conformité à la constitution des lois votées par le parlement.

La loi votée traite elle vraiment d'un sujet qui nécessite une loi?" C'est souvent la question qui est posé au Conseil.

La loi doit surtout respecter les grands principes d'égalité et de liberté qui se trouve aussi dans le préambule de la constitution.

- Depuis 1974 l'opposition peut aussi demander au Conseil de vérifier la constitutionnalité des lois.
- Depuis 2010, il existe même une façon pour les citoyens de saisir les sages, ça s'appelle la QPC (Question Prioritaires de Constitutionnalité)

Le département

Les départements ont été introduits en 1789 per les révolutionnaires. La France comptait à l'époque 90 départements. Aujourd'hui on en compte 101, dont 95 sur l'hexagone.

Les dimensions de chaques départements devaient permettre à ses habitants de se rendre dans le chef lieu en une seule journée de cheval. Le rayon de chaques département ne devait donc pas dépasser les 50Kms.

Dès1982, les compétences des départements se précisent suite à la promulgation de nombreuses lois.

Le Conseil Général et L'Assemblée Départementale s'occupent de l'attribution des aides sociales.

Le département doit s'occuper de l'entretien des colleges, de la politique sociale de la petite enfance et de la vieillesse (UNCCAS), ainsi que de la maintenance des infrastructures sportives et de certaines routes.

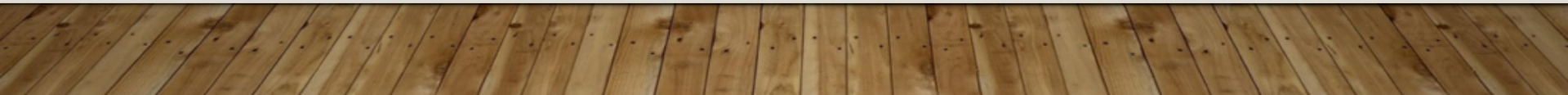
Le numéro du département d'appartenance doit être indiqué sur toutes les plaques d'immatriculation suite à une loi promulguée dans les années '60.

Les français aiment bien les départements puisqu'ils ne recouvrent aucune réalité historique ou géographique et donc ne favorise pas les particularismes locaux ou identitaires qui menaceraient l'identité nationale.

Depuis une dizaine d'années de nombreux politiciens visent à abolir les départements, jugés futiles et trop coûteux. L'abolition des départements visent également à simplifier le millefeuille administratif, qui se compose actuellement de communes, communautés de communes, départements et régions.

En particulier les compétences des départements se confondent de plus en plus avec celles des communautés de communes. Malgré tout cela l'enjeu économique est trop élevé pour les nombreux élus de chaque département, ce qu'il rend l'abolition des départements très complexe.

Les français aiment associer à chaque département des expressions comme par exemple pour le 75 la phrase 'parigot tête de veau'.



LES RÉGIONS

- Les régions sont les entités administratives les moins populaires en France, mais elles sont fondamentales pour gérer l'état.
- Ce sont 22 en France métropolitaine, mais 27 en comptant aussi les régions d'outre-mer.
- Avant 1986 toutes les régions étaient dirigés par un préfet nommé par le président de la république.

Décentralisation

- Certains décisions sont prises autonomement. Cependant, la vitesse maximale sur route doit être la même pour tout le pays où la bureaucratie des diplômes de baccalauréat est statale etc...
- Les régions sont des collectivités territoriales qui s'occupent du développement économique, des lycées et de l'aménagement du territoire.
- On vote pour des conseillers régoiaux qui se réunissent dans le Conseil Régional.

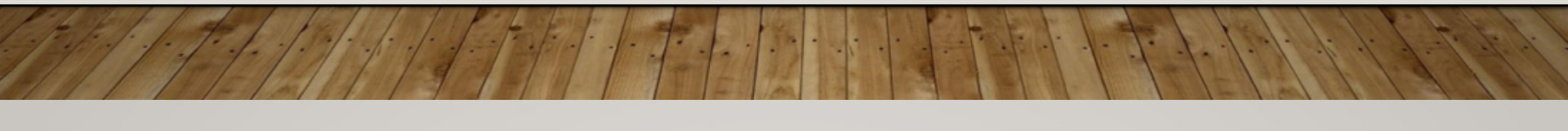
CARACTÉRISTIQUES

- Depuis 2016 les régions sont au nombre de 18. Leurs identités culturelles sont bien moins marquées que chez nos voisins européens.
- Les autonomistes sont minoritaires. (moins forts que les autres autonomistes européens)
- La France est un pays relativement uni.

LE CONSEIL D'ÉTAT

- Le Conseil est une institution qui a été créée par Napoléon Bonaparte en 1799.
- En 1905, dans un village du sud de la France, Tommaso Greco porte plainte contre l'État parce que il est blessé par une balle perdue.
- Le Conseil disculpe la police parce que il s'agissait d'une opération (Taureau).
- Malgré la décision du Conseil, c'est la première mise en cause de l'État.

RÔLE DU CONSEIL

- Examiner les projets de lois avant qu'ils ne soient approuvés par le Parlement.
 - Action de conseil et de jugement.
 - Équilibrage de l'action de la puissance publique.
- 

COMMENT CONTACTER LE CONSEIL

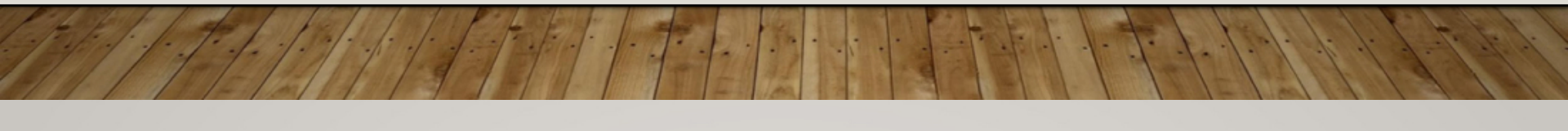
- Après avoir consulté le Tribunal Administratif et si on n'est pas satisfait de la décision prise, on peut faire appel devant le Conseil d'État.

DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL

- On peut devenir membre de deux manières:
 - 1) être nommé par le Gouvernement.
 - 2) Étudier et être choisi par l'ENA (École Nationale d'Administration).

PRÉSIDENT OFFICIEL: Premier ministre, qui est aussi le chef de l'administration.

PRÉSIDENT EFFECTIF: Vice-président, nommé par le chef d'État. Il est le premier des fonctionnaires.



LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

- le président de la République c'est le successeur du roi de France
- il a beaucoup de pouvoir
- la France c'est une monarchie Républicaine et c'est la cinquième République mise en place par le général De Gaulle en 1958
- pendant la quatrième République, le président n'avait pas beaucoup de pouvoir
- le général De Gaulle lui donne du pouvoir
- le pouvoir doit être donné par le peuple parce que la France est une démocratie
- les élections sont au suffrage uninominal direct à deux tours: un électeur égale une voix, on vote entre les candidates, après on décide entre deux finalistes (qui fait plus de 50% est élu)

LA COMMUNE

- La commune constitue le plus petit échelon administratif de France.
- Cette collectivité territoriale est née en 1789, au moment de la Révolution (avant était la *paroisse*, donc il y a presque autant de communes que d'églises)
- 36000 communes (la plus petite n'a que 7 habitants, la plus peuplée est Paris avec 2 millions de personnes) .

ADMINISTRATION DE LA COMMUNE

- Le maire est le président du Conseil Municipal, il est élu pour 6 ans et ses attributions sont liées à la vie quotidienne des citoyens.
- Le maire est officier d'état civil de sa commune (responsable de l'enregistrement des naissances, des mariages et de décès).
- Il est responsable du permis de construire et du cadastre (registre public des propriétés foncières)
- La commune doit entretenir les écoles primaires et communales, s'occuper de la propreté de la ville.
- Quand les communes partagent leurs équipements et se rassemblent entre elles (intercommunalité)
- Les différents maires se rencontrent au Congrès des maires de France, pour se tenir au courant des dernières lois.

LA COUR DES COMPTES

- Elle est composée de magistrats et de hauts fonctionnaires
- Elle est divisée en sept chambres. Chaque chambre se voit attribuer des domaines de compétences.
- Le premier président de la cour de comptes est nommé par le président de la République, il est inamovible
- Le rapport annuel de la Cour des comptes peut faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat
- La Cour siège au Palais Cambon dans le 1er arrondissement de Paris depuis 1912

Fonctions de la cour des comptes

- Contrôler l'utilisation de l'argent public
- Vérifier toutes les recettes et les dépenses publiques de l'état, des ministères, du parlement, des régions, des villes, de la sécurité sociale mais aussi de toutes les entreprises publiques comme la SNCF (société nationale des chemins de fer français) ou la poste ou encore toutes les associations qui reçoivent de l'argent public.
- Vérifier que toutes les dépenses et toutes les recettes de l'état correspondent bien à la réalité.
- Faire des recommandations au gouvernement pour les finances publiques
- Aider le gouvernement et le parlement à établir le budget chaque année.

LES SYMBOLES

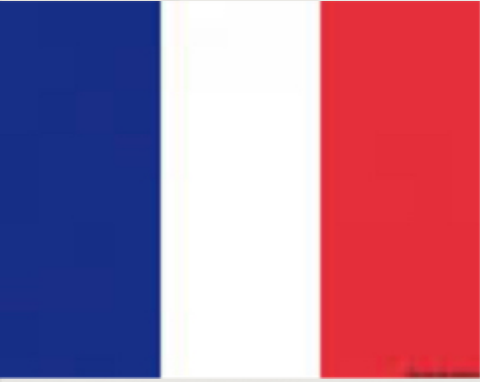
La France est représentée par 4 symbols :

1. LE DRAPEAUX TRICOLORE:

créé en 1789 pendant la Révolution, il représente le pouvoir de la Monarchie, le blanc, au milieu du peuple, avec le bleu et le rouge, qui sont les couleurs de Paris.

2. LA MARSEILLAISE:

une chanson de guerre composée pendant la guerre du 1792 contre l' Autriche, qui a été chantée a Paris et est devenue hymne de la France



3. LA MARIANNE:

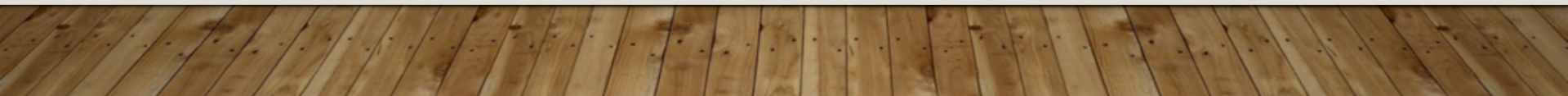
femme protectrice, rassurante et un peu sévère au bonnet phrygien (Delacroix “La liberté guidant le peuple”-1830).

1872: III République: bustes des Mariannes dans les mairies .

4.LA DEVISE DE LA REPUBLIQUE:

Liberté, Égalité, Fraternité: sur toutes les écoles et mairies (Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen -> 1789). Ce sont des objectifs jamais atteints, mais envers lesquels il faut tendre.

la République a besoins de rites et des rassemblements pour vivre tous ensemble.



L'ASSEMBLÉE NATIONALE

- Née en 1789 lors de la **Révolution française** pour mettre en œuvre la **souveraineté populaire**.
- Aujourd'hui toutes les démocraties du monde ont un **parlement élu**.
- En France le Parlement est formé de l'Assemblée nationale et du Sénat.
- L'Assemblée nationale est composée de 577 députés élus par le peuple et pour un **mandat de 5 ans**.
- Les partis politiques doivent garantir **la parité**, c'est à dire d'avoir autant de femmes que d'hommes. Mais ça ne marche pas car ils préfèrent payer des amendes plutôt que respecter la loi.
- Le rôle de l'Assemblée nationale est de **délimiter par la loi ceux qui est interdit et ceux qui est permis**.

- Dans une société c'est nécessaire de limiter les **libertés** des citoyens afin qu'ils respectent aussi les libertés des autres et donc qu'elles soient garanties à tous. Par conséquent aussi les députés ont des règles à respecter dans la formulation des lois : **les articles de la Constitution**.
- De plus il y a un organe qui a la fonction de contrôler le respect de la Constitution : **le Conseil Constitutionnel**.
- L'Assemblée Nationale a aussi la fonction de contrôler que les lois soient respectées par **les ministres** du Gouvernement et entre souvent en conflits avec ces derniers pour des **débats** sur des questions d'actualité (au lieu des citoyens, pour défendre leurs **intérêts**).
- Tous les ans l'Assemblée Nationale vote **la loi du budget** qui établit qui doit payer **les impôts** et combien. Les conditions établies par cette loi seront toujours proportionnelles à la quantité d'argent gagnée par chaque personne, pour garantir **la solidarité nationale**. L'argent reçu par l'état à travers les impôts sera utilisés pour ses dépenses: pour payer les instituteurs, les officiers, construire des infrastructures, etc.

